



Y a-t-il un meilleur temps de l'année que le printemps? C'est une saison qui semble miraculeuse et d'autant plus spéciale maintenant, alors que nous publions notre rapport, compte tenu de tout ce qui est arrivé ces dernières années.

J'ai choisi le thème de « nouveau » pour notre rapport triennal parce qu'il englobe non seulement nos réalisations pendant trois années difficiles, mais également tout ce que nous avons fait pour nous préparer à ce nouveau monde redynamisé.

La transition de la SCRC vers des opérations numériques constitue un bon exemple. Nous avons franchi une étape importante de notre évolution en lançant le portail des membres de la SCRC et le paiement électronique des redevances, et en mettant en ligne nos processus et activités offerts auparavant sur support papier. [Voir les pages 4 et 5 pour de plus amples renseignements.]

Nous avons également relevé un nombre sans précédent de défis juridiques et réglementaires. Nous avons notamment donné suite et participé à des procédures d'une importance vitale pour le régime de redevances de retransmission. [Voir les pages 10 à 13.]



Pour nos membres, les affaires courantes se sont déroulées comme d'habitude, notamment en matière de réclamation et de réception des redevances de la SCRC. Mieux encore, nous avons gagné cinq années de redevances rétroactives totalisant 18,5 millions de dollars et nous pourrions obtenir un tarif encore plus élevé advenant des victoires en Cour d'appel fédérale et en Cour suprême. Pour en savoir plus sur les redevances, y compris leur attribution rétroactive, consultez la page 2. D'autres renseignements sur les recours juridiques peuvent être consultés aux pages 10 et 11.

Nous avons également réussi à maintenir notre faible ratio d'exploitation, même en devant assumer des dépenses imprévues causées par le travail à domicile. Nos coûts de fonctionnement se sont élevés à seulement 3,4 % en 2019 (grâce à l'effet positif des redevances rétroactives reçues cette année-là), 7,4 % en 2020 et 8,6 % en 2021.

Et comment avons-nous réussi à rester productifs, à respecter nos engagements et à atteindre nos objectifs? Grâce aux gens qui font toute la différence!

Jamais il n'a été aussi évident que les gens sont notre meilleur atout. Une petite équipe de personnes très compétentes et dévouées exploite la SCRC. Et notre conseil d'administration fournit également les connaissances et l'engagement essentiels à la réalisation de ses tâches. Je remercie profondément chacune de ces personnes remarquables. Rencontrez-les aux pages 6 à 9.

Revenons maintenant au printemps.

Nous publions notre rapport triennal à l'orée de l'équinoxe de printemps, alors que l'hémisphère nord s'incline vers le soleil – nous revigorant à la faveur de journées de plus en plus lumineuses qui s'allongent. Prenons ce nouveau départ et fêtons ce renouveau!

Carol Cooper
Présidente et chef de la direction
Chef de la SCRC depuis 1992

nouvelessor

Des victoires durement acquises se sont traduites par des redevances additionnelles de 18,5 millions de dollars. Plus la possibilité d'un tarif encore plus élevé.

Tarif

2014-2018

Tarif approuvé (2 août 2019) (le litige se poursuivant en décembre 2022)

Augmentation des redevances

2014	0,98 \$ à 1,06 \$ (par abonné par mois)
2015	1,06 \$ à 1,14 \$
2016-2018	1,14 \$ à 1,17 \$*

Augmentation de la part de la SCRC

2014-2015	14,85 %
2016-2018	14,85 % à 16,1 %**

2019-2023

Tarif provisoire approuvé (22 février 2019)

Taux de redevances	1,17 \$ (par abonné par mois)
Part de la SCRC	16,1 %

Redevances distribuées

2019	14 \$ (en millions)
2020	17,5 \$
2021	17 \$
Depuis le début (1990)	319 \$
Pas encore distribuées	42 \$***

* Cette somme devrait augmenter considérablement une fois que la Commission du droit d'auteur du Canada aura recalculé les redevances en fonction des décisions favorables rendues par la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada.

** L'augmentation des redevances et de la part de la SCRC continuera après 2018. La part de 16,1 % de la SCRC est la deuxième en importance sur les neuf sociétés collectives pour ce qui est du volume de redevances perçues pour les détenteurs de droits.

*** Cette somme est plus élevée que d'habitude parce que les 42 millions de dollars comprennent les redevances rétroactives de 18,5 millions de dollars. Ces redevances rétroactives seront distribuées une fois que les nouveaux calculs auront été réalisés par la Commission du droit d'auteur du Canada. Consultez les pages 10 et 11 pour de plus amples détails.

Pour nos membres, les affaires courantes se sont déroulées comme d'habitude. Les redevances de retransmission ont été perçues et distribuées conformément à la formule et au calendrier bien établis de la SCRC.

Nous avons également obtenu une grande victoire pour nos membres. En août 2019, un nouveau tarif (2014-2018) a été homologué par la Commission du droit d'auteur du Canada. Le nouveau tarif s'est traduit par une augmentation importante du taux payé par les retransmetteurs et de la part des redevances remise à la SCRC. Les redevances additionnelles reçues rétroactivement pour cette période de cinq ans ont totalisé 18,5 millions de dollars. De plus, le taux et la part plus élevés s'appliquent également à 2019 et aux années suivantes. [Voir le tableau pour plus de détails.]

En plus du traitement mensuel standard des redevances, nous avons effectué les calculs liés aux redevances rétroactives de la période de cinq ans (intérêts en sus). Comme pour les années précédentes, la SCRC a pris en charge la lourde tâche (compte tenu des données quinquennales) de simplifier la comptabilité pour toutes les parties (toutes les sociétés collectives de retransmission et tous les retransmetteurs).

La part de la SCRC (18,5 millions de dollars) des redevances rétroactives pour 2014-2018 n'a pas encore été distribuée à nos membres parce que la SCRC (ainsi que les autres sociétés collectives) a contesté le nouveau tarif devant la Cour d'appel fédérale. Nous estimons que le tarif homologué par la Commission du droit d'auteur du Canada n'était pas suffisant. Les retransmetteurs ont également interjeté appel pour faire réduire le tarif. La Cour d'appel fédérale nous a accordé une augmentation encore plus élevée et l'affaire a été renvoyée à la Commission du droit d'auteur pour qu'elle calcule le tarif final. (Consultez les pages 10 et 11 pour de plus amples renseignements à ce sujet.) Les redevances rétroactives seront distribuées rapidement aussitôt que ces questions auront été réglées.

Pour de plus amples renseignements sur la SCRC : www.crc-scrc.ca

nouvelles victoires

Nous avons fait un grand pas en avant dans le cadre de notre transition continue vers des opérations numériques.

Ces initiatives ont été motivées par notre désir de simplifier les processus pour notre équipe et nos membres en rendant les données et les documents plus accessibles, le traitement des paiements plus simple et les communications plus efficaces.

Le travail de la SCRC repose sur des données. Notre transition vers une plus grande automatisation et numérisation de nos opérations – bien engagée en 2019 – a pris de l'ampleur avec la création d'un portail en ligne pour nos membres, l'adoption d'un mode de paiement électronique global, l'utilisation d'un nouveau logiciel de comptabilité et la mise en place d'archives numériques.

Nous avons également l'environnement à cœur. Par le passé, nous passions des jours et parfois même des semaines à classer la paperasse générée par une distribution typique de redevances. Les données détaillées sont maintenant entreposées automatiquement dans des archives numériques. Et nous avons presque complètement éliminé notre utilisation du papier.

Qu'avons-nous fait d'autre dans le cadre de notre transition? En 2020, nous avons établi notre entrepôt numérique pour sauvegarder les données détaillées sur les distributions de redevances de retransmission qui ont été faites depuis le début de la SCRC, il y a plus de trente ans. Cet immense archivage nous fournit déjà un accès rapide à toute cette information, de n'importe quel endroit... et nous commençons à peine à découvrir son côté éminemment pratique.

En 2019, nous avons fait les premières démarches pour adopter un mode de paiement électronique. Nous avons introduit un nouveau logiciel de comptabilité et nous avons commencé à envisager le remplacement des chèques par des transferts de fonds électroniques.

La SCRC a compris qu'elle bénéficierait grandement d'une collaboration avec un organisme financier d'envergure internationale en mesure de réaliser des paiements dans différents pays et avec différentes devises, de façon efficace et rentable. Nous avons choisi de travailler avec Convera (anciennement Western Union Business Solutions), un chef de file dans le domaine des paiements internationaux. En 2020, nous avons offert à nos membres un dépôt sécurisé de paiements électroniques directement dans leur compte bancaire. La majorité de nos membres ont alors choisi cette option.

Le portail des membres de la SCRC a également vu le jour en 2020. Déployé en étapes, ce portail nous permet d'échanger électroniquement de l'information et des documents avec les membres inscrits. Les membres ont d'abord eu accès à tous les détails financiers liés aux paiements des redevances de retransmission. Par la suite, les membres ont pu réclamer des redevances pour des œuvres enregistrées et des œuvres abandonnées, et recevoir les documents gouvernementaux à l'appui des retenues d'impôts (le cas échéant) sur les relevés de redevances de la SCRC.

En 2022 et 2023, les dernières étapes permettront aux membres d'enregistrer leurs nouveaux programmes et émissions et de régler les réclamations de redevances qui se chevauchent.

Pour de plus amples renseignements sur la SCRC :
www.crc-src.ca

ère nouvelle

Notre équipe remarquable est le produit de gens performants – membres actuelles et anciennes membres.

ÉQUIPE ACTUELLE
(PHOTOS DE GAUCHE À DROITE)

Carol Cooper

Présidente et chef de la direction
S'est jointe à l'équipe en 1992
Voir entre guillemets certains traits des membres de notre équipe.

Grace Lo

Directrice des relations avec les membres
« Esprit d'équipe, respectueuse, déterminée »
S'est jointe à l'équipe en 2013

Magdalena (Maggie) Kinnear

Directrice adjointe des relations avec les membres
« Attentive, perspicace, cordiale »
S'est jointe à l'équipe en 2021

Patricia Turner

Analyste des droits (anciennement directrice des relations avec les membres)
« Judicieuse, éloquente, esprit vif »
S'est jointe à l'équipe en 1990/Travaille une journée par semaine depuis 2018

Charlene Hsiung

Directrice de la comptabilité
« Compétente, serviable, penseuse critique »
S'est jointe à l'équipe en 2019

Tzegga Kifle

Directrice adjointe de la comptabilité
« Veut toujours apprendre, consciencieuse, empathique »
S'est jointe à l'équipe en 2021

Vanda Macura

Projets spéciaux
« Débrouillarde, tenace, joyeuse »
S'est jointe à l'équipe en 1997

ANCIENNES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Menka Domotor

Directrice de la comptabilité
« Intelligente, enjouée, dévouée »
S'est jointe à l'équipe en 2005/A pris sa retraite en 2021

Sharon Hicks

Directrice adjointe de la comptabilité
« Indépendante, responsable, efficace »
S'est jointe à l'équipe en 2010/A pris sa retraite en 2019

Christine (Chrissy) Whalen

Directrice adjointe des relations avec les membres
« Intéressée, capable, positive »
S'est jointe à l'équipe en 2020/A quitté en 2021



La SCRC est toujours bien occupée, mais la complexité de cette période et le volume de travail traité ont atteint de nouveaux sommets.

Que s'est-il passé? Nous avons fait la transition vers des processus numériques et automatisés (voir les pages 4 et 5). Nous avons obtenu un nouveau tarif et des redevances rétroactives (voir la page 2). Nous avons relevé des défis réglementaires et juridiques (voir les pages 10 à 13). Nous nous sommes adaptés à l'évolution des technologies de diffusion et des habitudes de consommation (voir la page 13). Et nous avons dû travailler de la maison.

Deux groupes de personnes ont travaillé dans les coulisses pour veiller à ce que nous réussissions à tous ces égards. Ensemble, elles fournissent une combinaison de compétences issues de longues années de service (dans leur secteur et au sein de notre organisme) et sont portées par l'énergie de nouveaux venus.

Personnel de la SCRC

Notre petite équipe a réalisé des miracles tout en saluant les collègues qui sont parties ou qui ont pris leur retraite et en accueillant de nouveaux membres dans l'équipe. Notre culture de respect et de valorisation a soutenu tout au long leur croissance professionnelle et personnelle. Il est impossible de capturer parfaitement l'essence de chacune de ces personnes, mais nous avons fait de notre mieux.

Suite à la page suivante...

nouvelle énergie

Un groupe exceptionnel de nouveaux et d'anciens administrateurs.

Élus lors de l'assemblée générale annuelle du 23 février 2022

R. Stephen Ellis

PRÉSIDENT

Comité de direction

Comité des finances

BirdDog Media Ventures

Président et chef de la direction

Eric Birnberg

VICE-PRÉSIDENT

Comité de direction

Comité des finances

High Park Entertainment Inc. et

Behind the Scenes Services Inc.

Directeur

John Vandervelde

TRÉSORIER

Comité des finances

InterMedia Finance Corp.

Directeur général

Reynolds Mastin

SECRÉTAIRE

Association canadienne des

producteurs médiatiques (ACPM/CMPA)

Président et chef de la direction

Tom De Lange

Association de gestion internationale collective

des œuvres audiovisuelles (AGICOA)

Directeur général

Erin Finlay

Comité de direction

Comité des finances

Stohn Hay Cafazzo Dembroski Heim Finlay s.r.l.

Associée

Peter Grant

Comité des finances

Avocat, auteur, musicien, artiste

Scott Griffin

Public Broadcasting Service (PBS)

Avocat général adjoint

Claude Joli-Coeur

Comité de direction

Comité des finances

Office national du film du Canada (ONF)

Commissaire du gouvernement à la

cinématographie et président

Gregory Kane, c.r.

Comité de direction

Comité des finances

Dentons Canada s.r.l.

Avocat-conseil

Jeff Hogan

Office de la télécommunication

éducative de l'Ontario (TVO)

Vice-président, finances et services généraux

Hélène Messier

Association québécoise de la

production médiatique (AQPM)

Présidente-directrice générale

Hayley Phillips

Shaftesbury Inc.

Vice-présidente principale, finances et opérations

Stephen Stohn

Skystone Media Inc.

Président

Conseil d'administration de la SCRC

Les connaissances, les compétences et le dévouement de ce groupe diversifié de personnes continuent d'être un atout, et de nouveaux venus viennent ajouter leur talent.

En 2019, **Scott Griffin**, avocat général adjoint, Public Broadcasting Service (PBS), s'est joint à notre remarquable conseil d'administration. Lorsque **Peter Grant**, notre conseiller juridique de longue date, a pris sa retraite du cabinet McCarthy Tétrault en 2020, il a été ravi d'être pris en considération en vue de l'élection au poste d'administrateur. En 2021, nous l'avons accueilli au sein du conseil ainsi que **Hayley Phillips**, vice-présidente principale, finances et opérations, Shaftesbury Films. Au début de 2022, **Jeff Hogan**, vice-président, finances et services généraux, Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO), est venu compléter le groupe.

Au cours de cette période, **Kelsey McLaren**, directrice principale des affaires réglementaires et du droit d'auteur, ACPM/CMPA, qui a siégé au conseil de 2020 à 2022, ainsi que **Mark LeBlanc**, avocat général, TVO, qui a été administrateur de 2009 à 2022, ont quitté le conseil.

Pour de plus amples renseignements sur la SCRC :
www.crc-src.ca

La SCRC prend l'initiative en matière de protection des redevances et des droits.

La SCRC exerce ses activités dans un environnement complexe en perpétuelle évolution. Nous scrutons l'horizon en quête de développements qui pourraient avoir des répercussions sur nos membres. Nous avons toujours pris l'initiative de répondre aux changements et d'en introduire quelques-uns. La période visée par ce rapport en constitue un bon exemple.

Nouveau tarif, recours juridiques et redevances rétroactives

Malgré notre victoire auprès de la Commission du droit d'auteur du Canada avec l'augmentation tarifaire importante pour 2014-2018, la SCRC, en collaboration avec les autres sociétés collectives de retransmission, a contesté la décision de la Commission du droit d'auteur en soutenant qu'il y avait lieu d'accorder des hausses encore plus importantes.

En 2019, nous avons entamé le processus en vue d'obtenir de telles augmentations auprès de la Cour d'appel fédérale (CAF). Bien que nous ayons accepté la méthodologie utilisée pour calculer les taux tarifaires, nous avons contesté la façon dont la méthodologie était appliquée et nous avons démontré comment des données et des faits probants très importants avaient été négligés. Les retransmetteurs ont également interjeté appel à l'égard des nouveaux taux tarifaires en soutenant que certains ajustements auraient dû être envisagés de façon à les diminuer.

Une argumentation a été préparée par chaque partie en 2019 et 2020, et des audiences ont eu lieu en mars 2021. Le 21 juillet 2021, la CAF a rendu sa décision en faveur des sociétés collectives sur deux points importants, justifiant une augmentation importante des tarifs. Toutes les revendications des retransmetteurs ont été rejetées par la CAF qui a renvoyé l'affaire à la Commission du droit d'auteur pour qu'elle calcule et homologue de nouveau les tarifs sans délai.

Ce processus a toutefois été retardé en septembre 2021 lorsque les retransmetteurs ont demandé l'autorisation d'interjeter appel devant la Cour suprême du Canada (CSC) en vue d'infirmar la décision de la CAF. En mars 2022, la CSC

a rejeté la demande d'autorisation d'appel des retransmetteurs. Le tarif de 2014-2018 est alors retourné à la Commission du droit d'auteur aux fins d'évaluation en fonction de la victoire des sociétés collectives. Nous espérons que la Commission du droit d'auteur agira promptement en homologuant une augmentation importante des redevances pour nos membres visant la période de 2014-2018 et les années suivantes. En date de janvier 2023, nous attendions toujours la décision de la Commission couvrant notamment la valeur de l'augmentation de notre tarif, le calendrier de sa perception et de sa distribution ainsi que la distribution des redevances rétroactives déjà perçues (18,5 millions de dollars pour 2014-2018).

L'établissement du tarif de retransmission pour 2019-2023 a été freiné en attendant la nouvelle homologation de la Commission du droit d'auteur pour 2014-2018. Nous savons que la part de la SCRC se

maintiendra au tarif plus élevé de 16,1 % en 2019 et au cours des années suivantes. En attendant que la Commission du droit d'auteur homologue le tarif final, nous continuons de percevoir les redevances selon le tarif provisoire, ce qui nous permet de faire des distributions à nos membres.

Promouvoir un système tarifaire fiable et transparent

La SCRC appuie activement la protection du droit d'auteur au Canada, notamment une rémunération équitable pour l'utilisation des œuvres. Nous travaillons sans relâche avec d'autres parties afin de bâtir un cadre solide pour les créateurs, en collaboration étroite avec notre organisme fondateur – l'ACPM/CMPA – pour soutenir dans la mesure du possible ses efforts de lobbying.

Suite à la page suivante...

nouveaux horizons

Protéger les droits de retransmission dans un monde en perpétuel changement.

Promouvoir un système tarifaire fiable et transparent (suite)

En 2020 et 2021, nous avons également soutenu les efforts d'Access Copyright, une société collective qui protège les droits des écrivains canadiens et facilite l'utilisation du contenu de ses membres à des fins éducatives et professionnelles. Access Copyright fonctionne au moyen d'un tarif dans le cadre d'un régime général (plutôt qu'un régime de retransmission). Access Copyright et l'Université York n'étaient pas d'accord concernant le paiement de la photocopie d'œuvres protégées par un droit d'auteur. Dans le cadre de l'affaire, la CAF a fait des déclarations qui remettent en question le caractère exécutoire des tarifs d'un régime général. L'Université York et Access

Copyright ont respectivement interjeté appel devant la CSC. La SCRC, à titre de membre d'une coalition de sociétés collectives, s'est vu accorder le statut d'intervenante afin de pouvoir appuyer les arguments d'Access Copyright.

En juillet 2021, la CSC a rejeté les deux appels. Toutefois, bien que l'argument de traitement équitable de l'Université York ait échoué, il a réussi à convaincre la CSC de statuer que dans certaines circonstances, les utilisateurs peuvent décider de ne pas participer à un système tarifaire dans le cadre d'un régime général.

La SCRC et d'autres intervenants estiment que cette décision mine l'équilibre en matière de droits d'auteur et va à l'encontre des fins de la législature concernant l'établissement de l'administration collective des droits d'auteur. Chaque fois qu'il y a de nombreux détenteurs de droits et

utilisateurs, le système de société collective constitue la meilleure façon d'établir des valeurs justes et équitables pour l'utilisation d'œuvres protégées par un droit d'auteur. Nous collaborons donc avec d'autres parties intéressées pour présenter des arguments sur le besoin et l'importance de tarifs sans équivoque pouvant être appliqués par la Commission du droit d'auteur car ceux-ci assurent une rémunération fiable et transparente pour les œuvres qui sont mieux administrées dans le cadre d'une gestion collective. Nous continuerons de promouvoir une rémunération fiable et équitable pour l'utilisation d'œuvres protégées par des droits d'auteur.

Commission du droit d'auteur du Canada

Nous avons déjà mentionné nos efforts visant à moderniser la Commission du droit d'auteur, l'entité réglementaire fédérale qui établit le taux de redevances que les retransmetteurs doivent payer et répartit ces redevances entre les sociétés collectives, dont la SCRC. Une Commission plus efficace et efficiente permettra

de veiller à ce que les détenteurs de droits soient rémunérés équitablement et en temps opportun.

Nos efforts de modernisation se sont poursuivis entre 2019 et 2022. Le gouvernement canadien a mis l'accent sur le cadre législatif et réglementaire qui régit les pouvoirs et procédures de la Commission, et a consulté le public lors de son examen de diverses options. La Commission a également publié plusieurs lignes directrices afin de rendre ses procédures plus claires, plus prévisibles et plus rapides.

La SCRC a fourni des commentaires sur ces lignes directrices, proposant souvent ses propres stratégies pour simplifier les procédures et réduire les délais. Plusieurs de nos suggestions ont été intégrées dans la *Loi sur le droit d'auteur* et dans les règles de procédure de la Commission.

Projet de loi C-11 – *Loi sur la diffusion continue en ligne* (anciennement le projet de loi C-10)

Ce projet de loi a été introduit en novembre 2020 afin de moderniser la *Loi sur la radiodiffusion* (dernière mise à jour en 1991) et de refléter les changements profonds survenus dans la technologie et les habitudes de consommation au cours des trois dernières décennies. La *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur le droit d'auteur* se recoupent entre elles, notamment en ce qui concerne le régime de retransmission, et il est donc important que tout changement de l'une ou l'autre loi soit fait à l'unisson. Le projet de loi C-11 a été adopté par la Chambre des communes le 21 juin 2022 et attendait l'approbation du Sénat à l'automne 2022. Nous continuons de surveiller attentivement cette législation et sommes prêts à agir sans délai pour protéger les droits de nos membres et veiller à ce que les redevances soient préservées et maximisées.

Pour de plus amples renseignements sur la SCRC : www.crc-srcr.ca

Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle a eu lieu le 23 février 2022 à 12 h, aux bureaux du cabinet McCarthy Tétrault s.r.l., à Toronto, Canada

Conseillers juridiques**McCarthy Tétrault s.r.l.**

Tour de la Banque Toronto Dominion
66, rue Wellington ouest, bureau 5300
Toronto (Ontario)
Canada M5K 1E6

Vérificateurs**KPMG s.r.l., comptables agréés**

Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario)
Canada L4K 0J3

Banque principale**Banque Royale du Canada**

Centre des opérations bancaires
de sociétés
2, rue Bloor est, 3^e étage
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1A8

Bureau principal de la SCRC

74 The Esplanade
Toronto (Ontario)
Canada M5E 1A9

Tél. : 416 304-0290

Télec. : 416 304-0496

Courriel : info@crc-scrc.ca

Site Web : www.crc-scrc.ca

Membre fondateur**Les débuts de la SCRC**

Depuis 1990, la législation canadienne exige que les personnes qui profitent financièrement de la retransmission d'œuvres audiovisuelles rémunèrent les propriétaires de ces œuvres. Les entreprises de distribution par câble ou par satellite et les autres retransmetteurs ont commencé à payer pour les « droits de retransmission » créés dans le cadre de la réforme du droit d'auteur canadien et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

La SCRC a été fondée par des associations de l'industrie qui ont ensuite formé l'Association canadienne des producteurs médiatiques (ACPM/CMPA). La mission de la SCRC est de percevoir des redevances pour la retransmission de « signaux éloignés » au Canada et de les distribuer aux détenteurs de droits que nous représentons – des producteurs de films et d'émissions de télévision à l'échelle du Canada et dans le monde entier.

Des signaux éloignés sont retransmis lorsqu'une entreprise de télécommunications par câble, satellite ou autre capte des signaux de télédiffusion hertziens et les retransmet à ses propres abonnés qui sont à l'extérieur de la portée normale de ces signaux. Ces entreprises ont l'obligation de rémunérer les détenteurs de droits pour l'utilisation de leurs émissions qui sont retransmises par ces signaux éloignés.

Les membres de la SCRC comprennent des producteurs d'émissions canadiens indépendants, des producteurs d'émissions diffusées sur le réseau Public Broadcasting Service (PBS) et le Réseau Outre-Mer 1ère (RFO), des producteurs de télévision éducative au Canada (sauf Télé-Québec), tous les producteurs et diffuseurs étrangers à l'extérieur de l'Amérique du Nord, ainsi que des producteurs de vidéoclips utilisés dans des émissions canadiennes. La SCRC représente les émissions américaines seulement lorsqu'elles sont retransmises en provenance d'une station PBS ou du RFO.

Qui est admissible à recevoir des redevances?

En tant que membre de la SCRC, vous êtes admissible à recevoir des redevances de retransmission si toutes les exigences suivantes sont respectées :

- les droits d'auteur d'une émission vous appartiennent, ou le détenteur des droits d'auteur vous a octroyé le droit de les percevoir;
- vos droits s'appliquent au Canada et votre émission a été diffusée sur un signal retransmis;
- vous n'avez pas cédé vos droits de percevoir des redevances de retransmission (comme dans le cadre d'un contrat de licence de télédiffusion).